

Chef de projet mobilité et déplacement

RAISONS D'ETRE DU POSTE

Relevant de la direction développement et grands projets au sein de la Direction Générale des Services Techniques, le chef de projet mobilité et déplacement participe à la définition de la politique transport – déplacements de la Communauté d'agglomération de Lens liévin (CALL).

Il organise la mise en œuvre des orientations stratégiques et pilote la conception et le développement des systèmes de déplacement sur le territoire de la collectivité.

La mobilité des personnes est une des conditions déterminantes de l'accès à l'emploi et constitue à ce titre une priorité stratégique de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Territoire d'expérimentation et d'innovation, la CALL favorise les nouvelles pratiques de mobilité, l'intermodalité, le développement de carburants alternatifs. La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, moteur de la transition énergétique et écologique, a choisi la mobilité décarbonnée des biens et des personnes comme un des axes stratégiques de son contrat d'objectifs territoriaux d'accélération de la troisième révolution.

MISSIONS

1/ Participer à la définition des orientations stratégiques de la collectivité en matière de mobilité

- Conduire des analyses prospectives sur l'évolution démographique et spatiale des territoires
- Analyser l'évolution des conditions de mobilité, l'offre et la demande de déplacement sur un territoire
- Assister les élus de la communauté d'agglomération et les communes dans l'élaboration de schémas d'infrastructures et de transports, dans l'élaboration des plans de déplacement (voyageurs, marchandises)
- Conseiller les élus sur les opportunités, les risques et les contraintes liés à un projet, une opération, un mode de gestion
- Adapter l'offre à la demande de mobilité en proposant le dimensionnement et l'organisation possible de l'offre de mobilité
- Traduire le positionnement de l'AOM en plans d'actions
- Préparer les arbitrages financiers, économiques, juridiques, techniques, organisationnels dans le cadre des projets à mettre en œuvre
- Organiser et animer la coordination avec les AOM et les acteurs des collectivités dans la définition du projet territorial de mobilité
- Proposer des modes de gouvernance pour favoriser une gestion transversale et une vision partagée des problématiques et des projets de mobilité

2/ Piloter des projets de mobilité

- Étudier les conditions d'intégration des projets d'aménagement et d'équipement dans les dispositifs de transports/déplacements existants
- Analyser les conditions d'articulation des projets de mobilité avec les autres politiques publiques engagées par la collectivité
- Mesurer les effets et impacts d'un projet de transport/déplacement dans le développement spatial et socio-économique d'un territoire
- Intégrer les problématiques de développement durable dans la concession et la réalisation des projets
- S'assurer de la conformité du projet avec les documents et schémas de planification (PLU, SCOT, PADD, plans de transport, plans climat énergie)
- Organiser, le cas échéant, les dispositifs de concertation publique et engager les consultations réglementaires (études d'impact, grands débats publics, enquêtes d'utilité publique)

3/ Conduire des projets contribuant à enrichir et diversifier l'offre de services de mobilité

- Promouvoir et accompagner les démarches de «plans de déplacements d'établissement» (PDE) auprès des entreprises, administrations, et établissements d'enseignement
- Assurer le pilotage et le suivi de projets ayant trait à la diffusion des modes alternatifs: site Internet de covoiturage, centrale de mobilité, etc.
- Créer et adapter des services "mobilité durable"
- Organiser, animer ou participer à des réunions ou salons afin d'assurer la promotion des modes écomobiles
- Proposer et mettre en oeuvre des stratégies permettant d'améliorer la fréquentation des transports publics et des systèmes de déplacements alternatifs au véhicule individuel
- Assurer une veille technique et juridique sur les évolutions et innovations du domaine
- Outiller et accompagner, dans le domaine de la mobilité, les associations oeuvrant à l'insertion sociale et professionnelle des publics fragilisés

COMPETENCES REQUISES

- BAC +3 à +5 dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme ou des transports
- Titulaire du permis B
- Maîtrise de l'outil informatique
- Connaître la collectivité et ses partenaires, les procédures réglementaires, juridiques, administratives, budgétaires et financières
- Connaître les problématiques, procédures et réglementations dans le domaine du transport de voyageurs
- Maîtriser la conduite de projet, les aspects administratifs, budgétaires et financiers liés à la fonction
- Etre rigoureux et méthodique et disposer de capacités d'analyse, de synthèse, être réactif et autonome
- Avoir des aptitudes à la négociation, l'argumentation, être force de proposition
- Avoir des capacités d'animation, d'écoute, de dialogue
- Etre en capacité de porter et défendre les intérêts de la collectivité

**Merci d'adresser vos candidatures
avant le 14 février 2019 à :**

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS LIEVIN
21, rue Marcel Sembat – 62300 LENS

DRH@agglo-LensLievain.fr